

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

Le candidat désireux de participer à une formation doit s'inscrire moyennant la fiche d'inscription à envoyer par courrier, fax ou mail à l'UFEP. Une inscription partielle à une formation n'est pas possible. Pour les formations qui s'étendent sur plusieurs jours, l'inscription doit se faire pour l'ensemble de la formation. L'UFEP se réserve le droit de refuser une demande d'inscription si les données sont incomplètes ou fausses.

Après réception de l'inscription, l'UFEP envoie au candidat une confirmation de participation, accompagnée d'une facture dont le paiement est à effectuer dans le délai y mentionné. Le courrier de confirmation reprend toutes les informations utiles et vaut inscription définitive à la formation. Le nombre de places aux formations est limité. L'UFEP tient compte de l'entrée chronologique des inscriptions. Si le nombre maximal de participants d'une formation est atteint, les candidats surnuméraires en sont informés dans les meilleurs délais et peuvent être inscrits sur une liste d'attente afin d'être avertis en cas de désistement d'un participant.

Les frais d'inscription comprennent les frais de formation, le support de cours et, pour la plupart des formations, les frais de restauration.

DESISTEMENT, ANNULATION ET REPORT

Tout désistement par un participant doit être signalé par écrit (courrier, fax ou mail) à l'UFEP. Après inscription définitive :

- en cas d'abandon signalé entre 15 à 6 jours ouvrables avant la date de début de la formation, 50% des droits d'inscription seront dus ;
- en cas d'abandon signalé moins de 6 jours ouvrables avant la date de début de la formation, respectivement en cours de formation, 100% des droits d'inscription seront dus.

Seulement en cas de force majeure, telle maladie grave ou accident (certifiés par un certificat médical)*, la totalité des droits d'inscriptions sera remboursée ! Toute absence de désistement écrit entraîne d'office la facturation de l'intégralité des frais d'inscription.

L'UFEP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, en particulier en cas de nombre insuffisant de participants, d'indisponibilité inopinée du formateur ou pour des raisons d'organisation. Dans ce cas, l'UFEP contactera les personnes inscrites dans les meilleurs délais afin de les informer soit du report de la formation à une date ultérieure, soit de l'annulation de la formation et du remboursement intégral des frais de formation payés. Les décisions prises en la matière par l'UFEP sont sans appel et sans motivation.

En dehors des cas susmentionnés, aucun remboursement du droit d'inscription payé n'est effectué.

CHANGEMENTS

L'UFEP se réserve le droit de changer le(s) lieu(x), date(s) et/ou horaires prévus pour des raisons d'organisation. Dans ce cas, les participants en seront informés en temps utile.

CERTIFICATION

A l'issue de la formation, un certificat de participation est délivré aux participants ayant été présents à toutes les séances de la formation et, le cas échéant, ayant été évalués positivement lors du contrôle des connaissances acquises. Ce certificat est à conserver soigneusement et ne pourra pas être renouvelé. Les personnes ne pouvant se prévaloir d'un taux de présence de 100% à une formation peuvent demander à l'UFEP la délivrance d'une attestation mentionnant les heures de présence.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu des formations est la propriété exclusive des formateurs. La documentation utilisée dans les formations est distribuée exclusivement aux participants de la formation.

Toute réutilisation, reproduction ou modification, même partielle, par quelque procédé que ce soit et à quelque fin que ce soit est soumise à l'autorisation préalable expresse du formateur.

PROTECTION DES DONNEES

Les données des candidats font l'objet d'un traitement de la part de l'UFEP, organisme de formation du responsable de traitement l'asbl APEMH Hébergement et Services.

Les données sont collectées suivant les formulaires remplis de la part des candidats avec les autres informations qu'ils délivrent dans le cadre de la formation, sinon qui sont reçues par le biais de leur employeur ou d'un autre organisme de formation. D'autres informations relatives au déroulement de la formation elle-même telles les correspondances, les heures de présence, les certificats de fin de formation et le cas échéant, les contrôles de connaissance, ont également vocation à être collectées. La participation à certaines activités peut s'accompagner de prises de photos des participants afin de communiquer au public sur un événement dans différents médias et réseaux sociaux ou dans le cadre des publications de l'organisateur des formations.

Le traitement de ces données est réalisé dans l'optique de l'organisation de formations, pour le secteur social et dans le secteur de l'aide et de soins, qui répondent à l'intérêt général. Des statistiques peuvent être établies.

Le traitement des données est basé sur la mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement, sur l'exécution du contrat et sur les intérêts légitimes du responsable de traitement.

Il est possible que certaines données soient transmises en interne, notamment aux fins de tenue de la comptabilité, ou à des tiers, à savoir des institutions partenaires en vue de formations communes ainsi qu'aux formateurs/formatrices, de même qu'à des administrations lorsqu'elles sont concernées. Les données d'identification telles les noms et prénoms figurent aux listes de présence.

La durée de conservation des données est de dix ans après la fin de la dernière formation, sinon du dernier échange intervenu avec l'UFEP. Les données particulières échangées en cas de production d'un certificat médical, ou de décès, seront conservées trois mois après le remboursement des frais de formation.

Suivant les cas qui se présentent, les candidats peuvent faire valoir les droits spécifiques suivants :

Le droit d'accéder aux données qui les concernent et en obtenir une copie suivant le règlement général sur la protection des données, obtenir la rectification de données inexactes ou incomplètes, et sous certaines conditions, s'opposer au traitement de leurs données, obtenir l'effacement de celles-ci ou la limitation du traitement. Les candidats ont le droit de retirer leur consentement à un traitement spécifique à tout moment. Tous renseignements sollicités et toutes demandes d'exercice des droits mentionnés sont à adresser à dpo@apemh.lu . Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la CNPD.